

## Communication de Monsieur le Général Alain Petiot



Séance du 21 mai 2010



### La France et l'OTAN : un difficile mariage de raison

Le soixantième anniversaire de l'Alliance atlantique, en 2009, a été marqué par le « retour » de la France dans l'OTAN. La rupture de 1966 avait été un symbole fort de la politique étrangère de la Cinquième République et elle s'était imposée comme le marqueur identitaire de la France, son indépendance et sa voix singulière dans le monde. Pourtant, la France, promoteur et membre de la première heure de l'Alliance atlantique, ne l'avait pas vraiment quittée. En fait, dès la mise en œuvre du Traité de l'Atlantique Nord, les relations de la France et de l'OTAN ont été tumultueuses, comparables à la vie d'un couple, uni par un mariage de raison mais mal assorti. Ainsi, du mariage au divorce, de 1944-1966, puis à l'union libre, de 1966 à 1991, succède, après la disparition de l'URSS, une sorte de ménage à trois entre la France, l'OTAN et l'Europe, avant le remariage de 2009<sup>[1]</sup>.

#### Du mariage au divorce (1944-1966)

Vaincue en 1940, douloureusement occupée pendant quatre années, la France, à la Libération, est invitée à la table des vainqueurs et s'efforce de reconstruire sa place et sa sécurité dans le nouvel ordre européen. De la Libération, en 1944, à la création de l'OTAN, en 1949, la France cherche à conclure pas moins de quatre pactes de sécurité qui sont les témoins d'une double révolution stratégique. D'une part, l'URSS remplace l'ennemi traditionnel, l'Allemagne, au premier rang de la menace ; d'autre part, les États-Unis, hier isolationnistes, s'installent progressivement, et en partie à la demande de la France, dans le

rôle de protecteur permanent du vieux continent. Dès 1943, à Alger, Charles de Gaulle définit une politique tournée contre le risque d'une résurgence de l'Allemagne : une alliance franco-soviétique, doublée d'une alliance franco-britannique avec, en troisième lieu, la garantie de l'Amérique dans le cadre de la future alliance mondiale de sécurité collective. Mais la rencontre infructueuse du 10 décembre 1944 entre de Gaulle et Staline comme l'exclusion de la France des conférences de Yalta, de Potsdam et de Londres, achèvent de convaincre de Gaulle que la première menace n'est plus le germanisme mais l'alliance entre l'Allemagne et « *le puissant bloc slave constitué par les décisions de Yalta et de Potsdam* ».

*Dunkerque.* Le sort réservé à l'Allemagne par l'URSS, l'établissement de gouvernements à sa solde en Europe centrale et orientale, la présence permanente de l'armée rouge alors que les troupes américaines quittent massivement l'Europe<sup>[2]</sup> font que l'URSS commence à être considérée comme une menace pour la sécurité de la France. Négocié dès 1945, signé le 11 mars 1947 par la France et le Royaume-Uni, le Traité de Dunkerque institue une clause de défense mutuelle en cas d'agression. Mais il n'en reste pas moins que certains, en Angleterre, souhaitent voir les deux pays prendre la tête d'une « troisième force » européenne entre Washington et Moscou tandis qu'en France, la majorité de la classe politique continue à croire à la coopération avec les communistes, à l'intérieur, et avec l'URSS, à l'extérieur, dans le cadre de l'ONU.

*Bruxelles.* Le rêve d'une troisième force ne survit pas aux réalités de la guerre froide naissante. Après le discours du Président Truman (12 mars 1947), la France se considère comme partie intégrante du monde occidental dans la crise Est - Ouest qui s'annonce. La France cherche à négocier un accord de défense franco-américain secret mais l'Amérique fait savoir qu'elle ne peut s'engager en Europe que si les Européens s'organisent collectivement au préalable. C'est alors le Traité de Bruxelles, conclu le 17 mars 1948, toujours tourné contre l'Allemagne mais aussi contre tout autre pays menaçant la sécurité des États membres, en clair l'URSS. Cette alliance, l'Union Occidentale, réunit la France, le Royaume-Uni et les trois pays du Benelux. Sa substance réside en son article V qui affirme le principe d'automaticité de la riposte commune « *au cas où l'une des parties contractantes serait l'objet d'une agression armée en Europe ...* ».

*Washington.* Ce traité n'est cependant qu'une étape nécessaire à la préparation de l'engagement américain. Avant sa signature, Georges Bidault a prévenu le Conseil des ministres que « *ce nouveau pacte ne prendra toute sa valeur que dans le cadre d'une aide américaine dont les modalités devront faire l'objet de discussions ultérieures* » et, le lendemain (4 mars 1948), « *propose aux Gouvernements des États-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne d'entrer dans les consultations*

*politiques qu'exige la gravité de la situation et qu'ils examinent sans tarder les questions précises que pose le problème d'une défense commune contre un péril qui peut être immédiat*». On est en effet au lendemain du coup de Prague (Février 1948). Les négociations qui suivent sont toutefois pour la France une suite de déceptions et de désillusions. Tout d'abord, les pourparlers exploratoires s'ouvrent entre Anglais, Américains et Canadiens, sans la France. On doute de sa fiabilité en matière de sécurité. La demande de directoire à trois est ignorée par les Britanniques et les Américains. Ces derniers ne voient en la France qu'une puissance à vocation régionale limitée à l'Europe et à l'Afrique du Nord et les chefs d'état-major américains s'opposent à ce qui ressemblerait à des chefs d'état-major tripartites, notamment avec des Français. *«Les Français ne sont pas qualifiés pour participer à des considérations de stratégie globale»*. De plus, il est fait obligation à la France de reconnaître le principe de la création d'un État ouest-allemand comme condition au rétablissement d'une alliance euro-américaine. Enfin, il y a opposition sur la stratégie militaire. Les britanniques privilégient une stratégie de repli qui fait de la Grande-Bretagne le porte-avion de l'Alliance mais refusent le combat sur le continent ; la France défend l'idée de la bataille de l'avant. En France, il existe d'ailleurs un clivage entre les atlantistes (Bidault, Juin, Billotte), prêts à laisser à l'Amérique l'entière maîtrise de l'Alliance, et les européens (Ramadier, Auriol, Schuman, Monnet, de Lattre) qui tiennent à conserver le pacte de Bruxelles comme «pilier européen» de l'Alliance pour permettre aux Européens de faire entendre leur voix et de garder ouverte la porte des négociations avec Moscou.

Dans la phase finale des négociations, la France doit se contenter d'une clause de sécurité collective, imposée par le Sénat américain, moins automatique que celle contenue dans le traité de Bruxelles : *«Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord»*. Mais le Traité de Washington a une zone d'application limitée : les territoires, espaces aériens et eaux territoriales des pays membres (dont les trois départements français d'Algérie jusqu'au 3 juillet 1962), les vaisseaux et aéronefs basés sur ces territoires, en Méditerranée et dans la Manche et l'Atlantique, au nord du tropique du Cancer. La France obtient ce qu'elle a toujours recherché : le retour des États-Unis comme garants à long terme de la sécurité du vieux continent.

Mais elle a échoué sur quatre points qui hanteront la relation France-OTAN au cours des décennies suivantes : le pilier européen de l'Alliance est sacrifié au profit d'une domination totale de l'Amérique ; l'égalité de traitement avec la Grande-Bretagne n'est pas acquise ; l'idée d'un directoire à trois est écartée ; la stratégie militaire de l'Alliance reste floue entre défense de l'avant, stratégie périphérique et rôle des armes nucléaires. Mais, du point de vue du système des blocs qui se met en place, l'essentiel est acquis. L'Alliance, selon la formule de son premier secrétaire, Lord Islay, allait servir à : «*Keep the US in, the Soviets out and the Germans down*»<sup>[3]</sup>.

*L'Union de l'Europe Occidentale.* Pour autant, l'idée d'un pilier européen de l'alliance n'est pas morte. En effet, après l'invasion de la Corée du Sud par les troupes nord-coréennes (1950), les États-Unis considèrent que l'Europe occidentale est également placée devant une menace d'agression soviétique et rejoignent la position française de défense de l'avant, sur l'Elbe. Pour cela, l'Amérique demande un réarmement général des Européens, y compris de l'Allemagne, ce qui est inacceptable aux yeux des Français, notamment de Robert Schuman<sup>[4]</sup>. Écartelé entre la logique de la guerre froide et la crainte d'une résurgence du germanisme, le gouvernement français propose de fondre des unités allemandes dans une force supranationale européenne. Le Traité de Communauté européenne de défense (CED) regroupe les États membres de l'Union occidentale, à l'exception du Royaume-Uni, auxquels se joignent l'Italie et l'Allemagne. Mais, point capital, la direction militaire de la CED est assurée par l'OTAN. Signé le 27 mai 1952, ce traité n'est pas ratifié par la France, du fait de l'opposition des communistes, des gaullistes et d'une grande partie des socialistes et des radicaux. Le texte est rejeté par l'Assemblée nationale, le 30 août 1954, aux cris de : «Non à la petite Europe cléricale et réactionnaire». Une solution de remplacement est rapidement mise au point par les États-Unis. Négociés à Londres entre les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada et les partenaires de la défunte CED, les accords de Paris du 23 octobre 1954 créent l'Union de l'Europe Occidentale (UEO). La *Bundeswehr* naît le 12 novembre suivant et l'Allemagne fédérale intègre l'OTAN, le 9 mai 1955. La réponse soviétique est immédiate, avec la création du Pacte de Varsovie, le 14 mai 1955. Ainsi est dessinée la carte de l'Europe politique et militaire qui va perdurer jusqu'en 1989.

Pour la Quatrième République, le séisme de la CED vient s'ajouter aux revers des guerres coloniales. Non seulement la France n'a pu s'opposer au réarmement de l'Allemagne et à l'influence croissante de celle-ci au sein de l'Alliance, mais Paris s'inquiète aussi de l'attitude ambiguë des Anglo-Saxons après le cessez-le-feu en Indochine et en Afrique du Nord. Pour les gouvernements de la Quatrième République, l'Alliance atlantique doit être étendue partout où les

intérêts de l'Occident, c'est-à-dire de la France, sont en jeu, de la Méditerranée au Proche-Orient. Dans ce contexte, l'affaire de Suez marque les limites de la solidarité américaine. En se gardant de soutenir ses alliés face à l'ultimatum soviétique contre Londres et Paris, menace atomique à l'appui, les États-Unis enterrent définitivement les velléités impériales des ex-puissances européennes dans le monde de l'après-guerre. Si Londres se résigne alors à rentrer dans le rang en se réfugiant dans une relation spéciale avec Washington et en entrant dans le giron atomique américain, pour la France, Suez signe l'acte de naissance du programme nucléaire militaire français et de la force de frappe indépendante. De même, loin d'avoir obtenu au sein de l'Alliance le directoire à trois qu'elle souhaitait, la France est sous représentée par rapport à la Grande-Bretagne dans les grands commandements de l'OTAN. Sur treize grands commandements, la France en détient un seul, Centre-Europe (AFCENT), confié au Maréchal Juin<sup>[5]</sup>, contre sept aux États-Unis et cinq à la Grande-Bretagne. Pour couronner le tout, les accords des Bermudes (mars 1957) et de Washington (octobre 1957) permettent à l'Angleterre, et à elle seule, de mener une coopération nucléaire militaire avec les États-Unis. La France constate que si l'Alliance a bien un directoire, celui-ci se joue à deux.

## De Gaulle et la rupture

Contrairement aux légendes anglo-saxonne et franco-française, de Gaulle n'a pas créé la crise France-OTAN dès son arrivée au pouvoir, en 1958. Ce qui frappe, au contraire, c'est la continuité entre bon nombre de griefs déjà exprimés sous la Quatrième République à l'encontre du statut de la France dans l'OTAN et les critiques qu'exprime à son tour le général de Gaulle une fois revenu aux affaires. Lors de son premier Conseil de défense à Matignon, le 17 juin 1958, il déclare : *Nous sommes l'objet d'une discrimination qui n'est pas acceptable. On nous écarte d'un domaine essentiel de la défense commune*». Dès le 17 septembre 1958, le président français Charles de Gaulle adresse un mémorandum à ses homologues américain (Dwight D. Eisenhower) et britannique (Harold Macmillan). Il y plaide pour un élargissement à l'échelle mondiale du champ d'action de l'Alliance atlantique afin, notamment, de couvrir des zones géographiques dans lesquelles la France conserve des intérêts particuliers. Il propose également la création d'un directoire tripartite de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) associant sur pied d'égalité la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis pour mener les discussions de stratégie atomique. Plus fondamentale est la troisième revendication, nouvelle par rapport à la Quatrième République : le refus de l'intégration et son corollaire, le divorce atomique avec les États-Unis. L'idée maîtresse du général de Gaulle est que la France doit assurer elle-même sa défense et ne pas s'en remettre à une

organisation anonyme : « *La défense ! C'est la première raison d'être de l'État. Il ne peut y manquer sans se détruire lui-même* ». En cas de refus de la part de ses partenaires, la France, qui souhaite conserver le contrôle absolu de ses forces armées, se réserve le droit de se retirer de l'OTAN. Mais les États-Unis et la Grande-Bretagne ne donnent pas suite aux propositions françaises.

*Le divorce militaire.* Le 11 mars 1959, la France décide alors de soustraire du commandement de l'OTAN ses forces navales de la Méditerranée. En juin, le gouvernement français fait savoir son refus du stockage sur le sol national d'armes nucléaires étrangères, ce qui contraint les États-Unis à transférer hors de France 200 avions militaires. En novembre 1961, l'accord Puget-Norstad limite la participation française au système intégré de défense aérienne au quart nord-est de l'hexagone. Le 21 juin 1963, la France retire ses forces navales de l'Atlantique et de la Manche du commandement allié. Enfin, en 1965, la France refuse de déplacer une division blindée stationnée dans le Bade-Wurtemberg pour tenir un créneau sur la frontière germano-tchécoslovaque. Pour ce qui concerne les aspects nucléaires, au printemps 1960, les États-Unis et les Britanniques signifient à plusieurs reprises au gouvernement français leur refus de conclure un accord de coopération atomique, notamment en ce qui concerne la mise au point d'ogives nucléaires. La France en conclut définitivement à la solidarité privilégiée américano-anglaise et décide de recentrer ses efforts dans le sens d'une Europe politique.

*Le retrait.* En fait, de Gaulle ne dissocie pas l'OTAN de l'Europe. Il cherche en effet à tirer profit d'un renforcement de sa position au niveau atlantique pour asseoir son influence au sein des Six sur la base d'un axe franco-allemand. Inversement, de Gaulle espère également développer la coopération politique et stratégique européenne afin d'inciter les États-Unis à accepter les plans français de réforme de l'Alliance atlantique. Mais, n'étant parvenu ni à refonder l'OTAN, ni à créer l'Europe des États en contrepoids de la domination américaine, de Gaulle choisit d'aller au bout de la rupture avec l'OTAN, entamée dès 1959. Le 7 mars 1966, celle-ci est consommée : le général de Gaulle annonce officiellement l'intention de la France de se retirer de la structure militaire intégrée de l'Alliance et exige que toutes les bases relevant de l'OTAN sur le territoire français soient transférées vers l'étranger. Le siège politique de l'Alliance quitte Paris pour Bruxelles, le quartier général (SHAPE) quitte Rocquencourt pour s'installer à Mons (Belgique), AFCENT quitte Fontainebleau pour Brunsum (Pays-Bas). Le secrétaire d'État Dean Rusk demande si le départ exigé des GI's incluait aussi celui des militaires américains qui reposaient dans les cimetières en France. Plus philosophe, le président Lyndon Johnson dira : « *Quand on vous demande de partir, on prend son chapeau et on s'en va* ». Mais, si nous quittons plusieurs comités et états-majors, la France reste dans toutes les structures

politiques de l'Alliance, hormis le Comité des plans de défense et le Groupe de planification nucléaire.

### L'union libre (1966-1991)

Cette nouvelle posture de la France va durer pendant les vingt-cinq années qui sont marquées à la fois par la guerre froide et par la construction de l'Europe. Les relations de la France et de l'OTAN peuvent alors s'analyser sous les aspects politiques, stratégiques et militaires.

*Aspects politiques.* La politique étrangère et de sécurité de la France est marquée par une remarquable continuité. Après son retrait des structures intégrées de l'OTAN, la France reste néanmoins membre de l'Alliance atlantique. Le général de Gaulle, on l'a vu, n'a jamais dissocié l'OTAN et l'Europe et il en est de même de ses successeurs. La politique du président Pompidou est centrée sur l'Europe. Son fameux triptyque européen – achèvement, approfondissement, élargissement – est matérialisé notamment par l'accord sur le financement de la Politique agricole commune (PAC), la création du Serpent monétaire européen (SME) et l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté économique européenne (CEE). Mais la défense européenne ne figure pas dans ses priorités. Au contraire, l'*Ostpolitik* de Willy Brand fait craindre à la France la tentation neutraliste de l'Allemagne, toute tournée vers la réunification. A Paris, on redoute également que l'Allemagne vienne supplanter la France dans le rôle d'intermédiaire entre les deux blocs. Aussi, malgré des tensions très vives qui se multiplient avec les Américains sur les dossiers économiques et politiques, Pompidou manifeste son attachement à l'Alliance et, restant réservé sur les initiatives américaines visant à contrôler le processus d'élaboration des décisions, reste disposé à coopérer sur le strict terrain de l'action militaire éventuelle, à condition que l'engagement des forces dépende de la seule responsabilité du gouvernement français.

Réputé atlantiste et se définissant lui-même comme «centriste, libéral et européen», le président Giscard d'Estaing semble incarner le changement plutôt que la continuité dans la politique étrangère de la France. Si l'Europe progresse sur le plan institutionnel et monétaire, la défense commune reste, néanmoins, inexistante. Le président le dit clairement dès novembre 1975 : «*Il ne peut y avoir de défense de l'Europe que le jour où il y aura un pouvoir politique et reconnu fonctionnant en Europe*». A l'inverse, la défense est au cœur du réchauffement opéré par la France en direction des États-Unis. Toutefois, alors qu'une grave crise se développe entre l'URSS et l'OTAN au sujet du déploiement des SS-20 et des risques de neutralisation de l'Allemagne, Giscard d'Estaing multiplie des gestes controversés en direction de Moscou.

La vision politique de François Mitterrand est celle d'un dirigeant issu de la génération d'avant-guerre qui cherche à préserver aussi longtemps que possible le *statu quo* géopolitique de l'Europe de l'après-guerre. Partisan déclaré de l'alliance avec les États-Unis, partisan de l'Europe dès 1948, le président Mitterrand entraîne la France dans un développement considérable de ses relations aussi bien avec l'OTAN qu'avec la Communauté. Jamais, depuis le début de la V<sup>e</sup> République, le ménage à trois France-OTAN-Europe n'a fonctionné de façon aussi dense et complémentaire. Evoquée mais jamais réalisée, l'idée d'une défense européenne est mise en œuvre au niveau franco-allemand et marque une inflexion de la posture stratégique de la France. Parallèlement, en rupture avec son prédécesseur, Mitterrand soutient le déploiement par l'OTAN des missiles Pershing en Europe, entrevoyant les risques de dénucléarisation de l'Allemagne et dénonçant «*Les missiles qui sont à l'Est alors que les pacifistes sont à l'Ouest*». Mitterrand était loin d'imaginer que sa contribution décisive à la victoire des euromissiles entraînerait quelques années plus tard, l'effondrement du mur de Berlin et la réunification, tant redoutée, de l'Allemagne.

*Aspects stratégiques.* Ce qui oppose le plus la France et ses alliés de l'OTAN, c'est le rôle et l'emploi de l'arme nucléaire. La possession de l'arme nucléaire conditionne en effet la posture stratégique de la France. Pour le Général de Gaulle, le risque nucléaire ne se partage pas et la dissuasion ne peut être que nationale. Face au dialogue stratégique permanent engagé entre les États-Unis et l'URSS – qu'il s'agisse par exemple des accords sur les missiles intercontinentaux ou les défenses antimissiles<sup>[5]</sup> – la France redoute la sanctuarisation des territoires des USA et de l'URSS puis le non emploi par l'OTAN des armes nucléaires, rendant ainsi possible la bataille sur le théâtre européen. En France, on peut ainsi douter de la détermination de l'Amérique à risquer la destruction atomique pour venir en aide aux Européens. Face à la menace soviétique, la doctrine nucléaire de l'OTAN évolue cependant, passant, en 1967, des repréailles massives à la riposte graduée qui revient à échanger du terrain contre du temps afin de retarder au maximum le recours à l'arme nucléaire. Cela revient à accepter la bataille et, le cas échéant, l'invasion de l'Allemagne. Cette doctrine s'oppose à celle de la France qui se fonde sur le refus de la bataille et le choix délibéré de l'escalade nucléaire le plus rapidement possible. La participation éventuelle de forces françaises, en réserve à l'arrière des forces alliées et à proximité immédiate du territoire national, doit constituer un ultime avertissement lancé aux soviétiques, avant l'escalade aux extrêmes, c'est-à-dire l'emploi de l'arme nucléaire stratégique – les missiles des sous-marins nucléaires et du plateau d'Albion – sur des cibles situées sur le territoire de l'URSS. Mais le concept d'emploi français évolue avec la mise en service, en 1973 et 1974, de l'arme nucléaire tactique, l'AN 52 de l'armée de l'air et le missile Pluton de l'armée de terre. Bien que



de nature tactique, en raison de leur portée limitée, l'utilisation éventuelle de ces armes sur des forces adverses reste de nature politique et a pour la France la valeur d'un ultime avertissement avant les frappes stratégiques de représailles. C'est pourquoi on a qualifié ces frappes de préstratégiques.

La doctrine française s'oppose naturellement à celle de l'OTAN pour qui l'emploi de l'arme nucléaire est considéré comme un élément de la bataille. Mais une convergence entre la France et ses alliés à l'égard de l'emploi du feu nucléaire en Centre Europe se crée avec l'adoption, en 1986, de directives de l'Alliance privilégiant clairement l'emploi en premier de l'arme nucléaire à des fins politiques et confirmant que cet emploi viserait en priorité le territoire de l'agresseur, y compris celui de l'Union soviétique. Cette décision répondait certes à une attente de la RFA pour que soit éliminée l'option d'un emploi en premier de l'atome par l'Alliance sur le sol allemand mais elle rétablissait le couplage, essentiel pour la France, entre forces conventionnelles et armes nucléaires. Pour ce faire, les forces conventionnelles, y compris françaises, devaient être libérées de leur assujettissement à l'emploi du feu nucléaire par le retrait des vecteurs tactiques à faible portée en faveur de systèmes à plus longue portée, capables d'agir dans la profondeur sur les arrières des forces du Pacte de Varsovie. C'est ce que fit la France avec le remplacement du missile Pluton (Portée 120 km) par le missile Hadès (480 km) et de l'AN 52 par le missile ASMP (Mirage 2000-N et Super Etendard).

*Aspects militaires*<sup>[6]</sup>. Après la rupture spectaculaire de 1966, il faut rapidement renouer les fils car la décision de la France crée un problème militaire majeur pour l'OTAN, privé d'une partie de son espace de manœuvre et, surtout, de sa zone d'organisation des arrières. Ces problèmes revêtent des aspects généraux, notamment maritimes et aériens, mais le cas de la planification de la bataille aéroterrestre en Centre Europe est exemplaire. Face à la menace d'invasion de l'Europe occidentale par les forces du Pacte de Varsovie, l'OTAN a défini un plan général de défense prévoyant le déploiement, sur la frontière orientale de la République fédérale d'Allemagne, des corps d'armée allemands, américains, britanniques, néerlandais et belges. La France dont les forces, comme on le sait, ne sont pas intégrées dans ce dispositif, tient cependant à rester en mesure d'intervenir aux côtés de ses alliés, dès le moment qu'elle le décide et avec les moyens qu'elle définit elle-même. Ces modalités d'intervention sont ainsi définies par une série d'arrangements successifs conclus entre le chef d'état-major des armées français et le commandant des forces alliées en Europe (SACEUR). Les accords Ailleret - Lemnitzer du 22 août 1967 prévoient l'engagement éventuel du corps français stationné en Allemagne (2<sup>e</sup> CA) dans la zone sud du théâtre Centre Europe, sans toutefois dépasser une ligne restée à l'époque confidentielle. Ces accords prévoient de plus une coordination des moyens aériens,

la mise en place de missions de liaison et de coordination françaises auprès des états-majors régionaux aériens et terrestres en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas et en Italie. La France, enfin, accepte le commandement unique en cas d'engagement allié, ses forces passant alors sous contrôle opérationnel de SACEUR. En 1974, ce sont les accords Valentin - Ferber qui planifient l'engagement de la 1<sup>ère</sup> armée Française. Ce grand commandement, créé en 1969, regroupe le 1<sup>er</sup> corps d'armée de Metz, le 2<sup>e</sup> corps d'armée d'Allemagne et la force aérienne tactique (FATAC). Cette fois, la France accepte d'intervenir sur la totalité du théâtre Centre Europe mais tous moyens réunis et avec l'appui de ses feux classiques et nucléaires.

La création du 3<sup>e</sup> corps d'armée de Lille puis de la Force d'action rapide (FAR)<sup>[7]</sup>, mène aux accords Lacaze - Rogers et oblige l'OTAN à réviser, une nouvelle fois, les plans de circonstance permettant l'intervention des forces françaises à son profit. Toutes ces évolutions des modalités d'engagement des forces françaises ont cependant une ligne politique constante. La France n'est pas incluse dans le plan général de défense de l'OTAN, elle ne s'engage qu'en deuxième échelon, sous commandement français et avec son armement nucléaire tactique, aérien et terrestre.

De plus, elle ne s'engage que sur des directions couvrant le territoire national et, en cas d'évolution défavorable des combats, la 1<sup>ère</sup> armée cesse de participer à la manœuvre de l'OTAN pour appliquer des plans nationaux prévoyant alors la mise en œuvre de ses forces nucléaires. Ce changement de posture est déterminé par le franchissement par les forces adverses d'une ligne dont la définition reste, à l'époque, un secret national. On le comprend, de 1967 à 1989, un immense travail de planification est réalisé par la France et ses alliés pour ajuster la manœuvre aéroterrestre de l'OTAN aux évolutions politiques, stratégiques et militaires.

La France est devenue incontournable dans la planification de l'OTAN et ce n'est pas le moindre des paradoxes de la politique poursuivie par la France, après le retrait, que les gouvernements français successifs se soient attachés à développer toujours plus loin la coopération militaire avec les alliés au niveau opérationnel alors que perdurait dans l'opinion publique française et étrangère l'idée d'un divorce irréversible entre la France et l'OTAN. De plus, cette coopération opérationnelle s'est développée malgré l'absence d'un concept stratégique commun pour la défense de l'Europe et malgré la non-participation de la France au processus et aux instances de planification de la défense commune.

### **Le ménage à trois : la France entre l'Europe et l'Otan (1991-2009)**

Cette dernière phase bénéfique de coopération militaire entre la France et l'OTAN prend fin avec la chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989. La réunification de l'Allemagne et le passage de l'ex-RDA dans l'OTAN sont suivis de la dissolution du Pacte de Varsovie (1<sup>er</sup> juillet 1991), que plusieurs pays avaient déjà quitté. Puis c'est la dissolution officielle de l'URSS (26 décembre 1991) dont la Fédération de Russie prend le siège à l'ONU. La création de la Communauté des États Indépendants (CEI), à laquelle les pays baltes refusent d'appartenir, tente vainement de maintenir la cohésion de l'ex-imperium russe. L'armée rouge entreprend un long et laborieux retrait des anciens pays satellites, de l'Allemagne notamment. L'Europe est politiquement et militairement démunie et les États-Unis apparaissent comme la seule super-puissance. En France, on entend dire : «Il faut toucher les dividendes de la paix».

*La nouvelle doctrine de l'OTAN.* Avec la fin de la guerre froide, la situation politique en Europe et la situation militaire générale se trouvent transformées. L'OTAN, alliance défensive, n'a jamais fait la guerre. La menace contre laquelle elle a été créée a disparu. Mais, contrairement à l'Europe, elle prend immédiatement l'initiative. Un nouveau concept stratégique, prend forme au cours des deux années qui suivent la chute du mur de Berlin. Il est débattu au sein de l'Alliance et adopté à Rome en novembre 1991. Assez éloigné des concepts précédents, il met l'accent sur la coopération avec les anciens adversaires, par opposition à la confrontation.

La sécurité des pays membres reste l'objectif fondamental de l'OTAN, mais vient s'y ajouter l'obligation spécifique d'œuvrer dans le sens d'une amélioration et d'un élargissement de la sécurité pour l'Europe toute entière. Ce concept est révisé en 1997 (adopté au sommet de Washington de 1999). Les points principaux sont les suivants : préservation du lien transatlantique ; maintien de capacités militaires efficaces ; développement de l'Identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'Alliance ; prévention des conflits et gestion des crises ; partenariat, coopération et dialogue ; élargissement ; maîtrise des armements, désarmement et non-prolifération.

Au cours de la guerre du Koweït (1991), l'OTAN n'intervient pas en tant que telle. Puis, c'est la crise yougoslave. La France privilégie l'action de l'ONU et de l'Europe (UEO, CEE puis UE). En dehors de missions de surveillance maritime et de contrôle de l'espace aérien, l'OTAN est absente du théâtre. Les Américains hésitent, bien que le Royaume-Uni tente de les impliquer, pour contrer les initiatives européennes. Le grand retour de l'OTAN a lieu en 1995, en grande partie à l'initiative de la France, sous la présidence de Jacques Chirac.

*Les grandes percées de l'Europe de la défense.* Mais, parallèlement, c'est à cette époque que se produisent les grandes percées de l'Europe de la défense. Rappelons-en les principales étapes. Le Traité de Maastricht (1992/1993), en son titre V, instaure la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) tandis que l'UEO, à Petersberg en 1992, s'assigne des missions reprises par l'article 17 du traité d'Amsterdam de 1997. Elles comprennent : les missions humanitaires et d'évacuation ; les missions de maintien de la paix ; les missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris les opérations de rétablissement de la paix. Puis, c'est la déclaration de Saint-Malo, le 4 décembre 1998 : l'Union Européenne «*doit pouvoir être en mesure de jouer tout son rôle sur la scène internationale*». Le sommet de Cologne (1999) met en place les institutions de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Les dirigeants de l'Union déclarent qu'ils sont déterminés «*à voir l'Union européenne jouer pleinement son rôle sur la scène internationale. À cette fin, nous avons l'intention de doter l'Union européenne des moyens et capacités nécessaires pour assumer ses responsabilités concernant une politique européenne commune en matière de sécurité et de défense. (...) l'Union doit disposer d'une capacité d'action autonome soutenue par des forces militaires crédibles, avoir les moyens de décider d'y recourir et être prête à le faire afin de réagir face aux crises internationales, sans préjudice des actions entreprises par l'OTAN*». Pour ce faire, l'Union veut se doter de capacités d'action. Au plan militaire, elles sont définies lors du Conseil européen d'Helsinki, en décembre 1999. Elles consistent en une force de 60.000 hommes – globalement un corps d'armée – capable d'être déployé en soixante jours et de tenir une année. Pour la police, elles sont définies au Conseil européen de Santa Maria de Feira en juin 2000 : 5000 officiers de police dont 1000 projetables en 30 jours. Pour l'état de Droit, elles sont fixées à 200 personnels judiciaires de toutes fonctions. Pour les autres instruments, elles sont définies de manière moins précise.

*Relation OTAN - UE.* Si la relation entre l'Union Européenne et l'OTAN a souffert «d'un certain nombre de faux débats et de vrais malentendus», la coopération entre ces deux instances s'intensifie. L'identité européenne de défense au sein de l'OTAN est rénovée. La création de l'Eurocorps en est une des premières manifestations. En 2002, les accords dits «Berlin Plus»<sup>[8]</sup>, permettent à l'Alliance de soutenir des opérations dirigées par l'UE dans lesquelles l'OTAN dans son ensemble n'est pas engagée. Ces arrangements prévoient notamment la mise à disposition par l'OTAN à l'UE de ses capacités de planification et de ses moyens collectifs de renseignement et de commandement. En outre, dans ce cas, l'opération de l'UE est dirigée par l'adjoint du SACEUR, qui est toujours un Européen. Depuis 1992, certaines opérations de gestion de crise sont dirigées par l'OTAN, comme en ex-Yougoslavie, en Bosnie-Herzégovine,

en Albanie, au Kosovo, dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine (ARYM) et en Afghanistan. De son côté, l'Union Européenne, depuis 2003, conduit des opérations civiles et militaires : *Concordia* en Ancienne République yougoslave de Macédoine de mars à septembre 2003, *Althéa* en Bosnie-Herzégovine depuis décembre 2004, au Tchad et en RCA de janvier 2008 à mars 2009. Mais l'Union mène également des opérations civiles (Police, Justice, restauration de l'état de Droit ...) au Congo, en RCA, au Soudan, dans les territoires palestiniens, en Irak, en Bosnie-Herzégovine, en Afghanistan et au Kosovo. Bien qu'on s'en défende, l'OTAN mène les opérations de haute intensité tandis que l'UE gère les conflits de basse intensité et mène des actions de stabilisation et de reconstruction des régions en crise. Ce qui fait dire aux Américains : «*Nous faisons la cuisine et vous, les Européens, faites la vaisselle*».

### **Le remariage : la mariée est en noir**

Les rapprochements de la France avec l'OTAN sont effectués dès l'arrivée au pouvoir de Jacques Chirac, en pleine crise yougoslave (Bosnie-Herzégovine), qui révèle l'incurie de l'ONU et expose les troupes françaises à de grandes difficultés. La France reprend sa place au Comité militaire, le 5 décembre 1995, puis elle participe aux opérations aériennes contre la Serbie. Malgré l'échec de pourparlers visant à obtenir le grand commandement régional de Naples, la France est présente dans toutes les instances multilatérales de l'Alliance, sauf dans deux organes spécialisés créés après son retrait de l'organisation militaire en 1966 : le Comité des plans de défense et le Groupe des plans nucléaires. Cette présence de la France dans les structures permanentes de commandement est cependant limitée à une centaine d'officiers qui disposent d'un statut particulier sur la base d'un accord passé en 2004 entre le chef d'état-major des armées et le commandant suprême allié en Europe. Mais la France contribue aux procédures de génération de forces de l'OTAN, soit pour les opérations, soit pour la Force de réaction de l'OTAN (NRF).

*Le retour.* La décision prise en 1966 par le général de Gaulle de retirer la France de l'organisation militaire intégrée avait pour objectif de<sup>[9]</sup> : rendre leur caractère complètement national à nos armées ; éviter toute subordination de nos forces à une autorité étrangère ; éviter toute présence militaire étrangère sur le territoire français. Ces principes fondamentaux demeurent mais les transformations de l'environnement international et l'évolution de l'Alliance atlantique nous invitent à en revoir la traduction. Depuis 1995, la France participe en bonne place à des opérations dirigées par l'OTAN dont elle assure à l'occasion le commandement<sup>[10]</sup>. En 2008<sup>[11]</sup>, 21 des 26 alliés de l'OTAN sont membres de l'Union Européenne et, à l'exception du Danemark, tous participent à la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) de l'Europe. Ces mêmes

partenaires participent à l'Union de l'Europe Occidentale (UEO), comme membres, associés ou partenaires associés. Le Livre blanc (2008) le constate : «*Il est difficile de continuer à proclamer la nécessité d'une différence de nature dans notre position vis-à-vis de l'OTAN, alors même qu'avec nos partenaires européens nous reconnaissons l'Alliance comme une clé de notre sécurité commune (cf. Saint-Malo), et que nous voulons faire partager notre conception d'une Union Européenne unie et efficace en matière de sécurité et de défense*». La France a l'ambition d'être «le moteur d'initiatives européennes majeures dans tous les domaines de la sécurité et de la défense» et, pour elle, la relance de l'Union européenne en matière de défense et de sécurité et la rénovation du lien transatlantique sont deux volets indissociables d'une même politique à long terme. Mais la distance particulière de la France avec la structure militaire apparaît peu cohérente à ses partenaires qui la suspectent de vouloir construire l'Europe de la défense pour s'opposer à l'OTAN, ou du moins l'affaiblir. Un nouveau rapprochement avec la structure intégrée de l'OTAN devient alors souhaitable et possible, dans la mesure où rien ne s'oppose plus, dans les faits, aux principes fondamentaux de notre défense : la liberté d'appréciation des autorités politiques françaises ; l'indépendance nucléaire de la France ; la liberté de décision sur l'engagement des forces françaises. Dès lors, la décision de la France de reprendre toute sa place dans l'Alliance, annoncée par le président Sarkozy le 11 mars 2009, est entérinée lors du sommet de l'OTAN de Strasbourg, les 3 et 4 avril.

*Conséquences militaires.* L'OTAN de 2009 n'a plus grand-chose à voir, ni avec l'Alliance apeurée de 1949 cherchant à contenir une URSS alors conquérante, ni avec celle, triomphante, de novembre 1989, au lendemain de la chute du mur de Berlin. Elle est devenue moins un dispositif de défense de l'Europe qu'une force d'intervention expéditionnaire. L'OTAN est en effet une organisation militaire pratique et efficace pour intervenir aux côtés des Américains. L'OTAN peut également amalgamer des forces d'États non membres pour mener des opérations de gestion de crise ou de conflit, comme c'est le cas en l'Afghanistan. L'OTAN peut aussi, on l'a dit, mettre ses moyens à la disposition des Européens, au cas où les Américains ne souhaiteraient pas participer. Du point de vue militaire, le retour de la France dans les structures de commandement de l'OTAN semble être une mesure de bon sens. La France augmentera le nombre d'officiers en poste dans les services de l'OTAN à environ 1.250, dont 17 généraux, et prendra la tête de deux commandements militaires, l'*Allied Command Transformation* (ACT) à Norfolk (USA) et le *Joint Force Command Lisbon* (Portugal).

En 2012, les Français devraient représenter 10% des 12.000 militaires des états-majors et structures permanentes de l'Otan. Parallèlement, la France augmentera sa participation financière au budget de l'Alliance. Au plan mili-

taire, toujours, il faut souligner que la France réintègre l'OTAN à une période difficile marquée par la guerre en Afghanistan, où l'OTAN joue sa crédibilité, et la réduction annoncée de nos capacités militaires.

*Conséquences politiques.* Si la rupture avait une haute signification politique, «un marqueur de notre identité», elle n'a pas eu de grandes conséquences militaires dans les faits. Mais l'Alliance atlantique est aujourd'hui politiquement morte. L'Amérique n'a plus besoin de l'OTAN pour mener sa politique de défense – on l'a compris le 11 septembre 2001 – ou sa politique étrangère – on l'a vu pour la guerre d'Irak, en 2003. C'est pourquoi le retour de la France dans les structures intégrées de l'OTAN, hormis le groupe de planification nucléaire – mais à quoi sert-il aujourd'hui ? – n'a, ne serait-ce le symbole, aucune conséquence politique réelle. Cette Alliance n'a de toute évidence plus la vocation à gérer collectivement les problèmes de sécurité du monde, en général, et du monde occidental, en particulier. Les Américains sont en mesure de s'en charger seuls et, aujourd'hui, ajoutons le, sans les Anglais. Des péripéties qui jalonnent, depuis 1947, la lente gestation de l'identité européenne de défense, on peut retenir qu'aujourd'hui : la défense de l'Europe, c'est l'OTAN ; la défense européenne, c'est l'OTAN moins les États-Unis («Berlin plus»). Quant à l'Europe de la défense, incarnée par la défunte UEO, on peut dire : «Il était une fois ...»<sup>[12]</sup>.

## Conclusion : le rang et le rôle de la France

Comme il a été dit dans l'introduction, les relations entre la France et l'OTAN ont, de tout temps, été tumultueuses. Mais sont-elles à ce jour apaisées ? Rien n'est moins certain. En effet, la France n'a pas renoncé à promouvoir une politique de défense européenne. Or, là aussi, des malentendus subsistent. Mais ce balancement continu entre l'atlantisme et l'Europe traduit un certain malaise géopolitique de la France qui cherche à affirmer son rang et son rôle dans le monde. La notion des « quatre grands » de l'après-guerre étant périmée, seule reste l'ONU où la France conserve quelques attributs de puissance : statut de puissance nucléaire et droit de veto. Mais, pour ce qui concerne ce propos, la France reste toujours confrontée au même défi : conforter son rôle de *leader* en Europe pour regagner une place au sein de l'OTAN et, à l'inverse, jouer un rôle moteur au sein de l'OTAN pour s'affirmer en Europe. En clair : égaler l'Allemagne en Europe et égaler l'Angleterre dans l'OTAN. Or, dans l'OTAN, les États-Unis dirigent et commandent. Quant à l'Europe – «L'Europe ! L'Europe ! L'Europe !»<sup>[13]</sup> – elle est encore bien divisée. Il y a la «vieille Europe», où l'Allemagne prend la main ; il y a «l'autre Europe», celle des pays anciennement dominés par l'URSS, pour qui les États-Unis sont le modèle et qui manifestent des réticences à toute coopération avec la Russie.

Il y a enfin, dans l'Union européenne, quatre pays neutres dont l'engagement en matière de politique de sécurité et de défense reste ambigu. Pour tous, la réduction des budgets militaires est devenu une nécessité et une réalité. Pendant ce temps, c'est à nouveau les États-Unis qui mènent le dialogue stratégique avec la Russie, le Pakistan, le Moyen-Orient, la Chine ...

Qu'en est-il de la vocation impériale, ou universelle, de la France ? Celle-ci reste une puissance moyenne à ambition mondiale. Mais doit-elle rayonner sur la terre ou sur les mers ? La France de Louis XIV conforte son pré carré tout en favorisant l'expansion maritime : c'est Colbert et Vauban. Mais ensuite, c'est la Guerre de Sept ans et Belle-Isle contre Montcalm. Napoléon bâtit un empire continental européen mais au prix de la perte du contrôle des mers, de l'étouffement et de l'épuisement de la France. En 1805, c'est Austerlitz mais c'est aussi Trafalgar. La France de Napoléon III s'illustre à Malakoff (1855), à Magenta (1859), à Puebla (1863), avant de sombrer à Sedan. Sous la Troisième République, on oppose l'expansion coloniale à la préparation de la revanche. C'est la Guerre contre la Marine : «*La politique de dispersion coloniale est une erreur tragique*» ... «*Avant d'aller planter le drapeau là où il n'est jamais allé, il faut le planter d'abord là où il flottait jadis*» (Paul Déroulède).

La Quatrième République tente de défendre l'empire colonial au détriment de la défense de l'Europe. C'est aussi l'avatar du cartiérisme : «*La Corrèze avant le Zambèze*»<sup>[14]</sup>. Pourtant, la France a ses grands espaces : les possessions d'outre-mer (Communautés territoriales d'OM) avec leurs eaux territoriales et leurs zones économiques exclusives<sup>[15]</sup>, la francophonie, la Méditerranée, l'Afrique ... Il n'y a plus de menace venant d'Europe centrale et orientale et peut-être faut-il maintenant porter le regard au loin ?

La France, bien que puissance moyenne, en aurait encore les moyens mais elle n'en a peut-être plus la volonté, comme le révèle la réduction drastique, et dramatique, de son dispositif diplomatique et militaire et, partant, de ses capacités d'action extérieure. Confrontée à sa double vocation de puissance continentale et de puissance maritime, la France a toujours donné l'image de la division traditionnelle, pluriséculaire, de sa classe politique et elle n'a jamais pu trancher entre Colbert et Louvois. Sa géographie l'en empêche.

«*Comme la vue d'un portrait suggère à l'observateur l'impression d'une destinée, ainsi la carte de France révèle notre fortune ...*»<sup>[16]</sup>.



## Discussion

M. Mainard remercie M. Petiot pour cette fresque politique et militaire. Il dit que nous avons «quitté» l'OTAN à reculons et se rappelle la création de compagnies de maintenance françaises dans l'OTAN.

M. Larcane dit que le sujet est immense. Il rappelle que M. le Ministre Védrine avait dit au président de la République que retourner dans l'OTAN serait «inutile, contre-productif et dangereux», que le Général de Gaulle avait dit à M. Charbonnel qu'il en avait fait sortir la France pour «nos enfants afin qu'il n'y ait plus de guerre sur notre territoire».

Ce retour est une rupture par rapport aux idées de Charles de Gaulle. M. Larcane rappelle la nature et les contraintes des alliances et des accords multilatéraux qui doivent toujours être rapportés aux conditions de leur signature et qui ne peuvent plus s'appliquer si ces dernières changent. Pour le Général, la «sortie» donnait à la France plus de flexibilité, elle permettait de conserver notre capacité de décision et empêchait l'hégémonie.

Le nucléaire changeait tout et sa décision était liée au fait qu'il savait ou avait compris que le «parapluie américain» n'existerait pas pour l'Europe en cas de conflit majeur avec l'URSS. À l'occasion de la réédition en cours d'un de ses livres, M. Larcane vient de retrouver deux citations du Général, l'une de Machiavel (qui cherche l'appui étranger trouve un maître) et l'autre de Bossuet (les rois et les nations qui cherchent un protecteur trouvent un joug). Le Général refusait l'intégration, la subordination et la satellisation.

M. Perrin demande pourquoi les gaullistes et les communistes se sont alliés contre la CED. M. Larcane répond en évoquant le contexte : paix non signée, Allemagne ennemie et coupée en deux, risque de l'URSS, commandement américain et piétaille française et allemande, réarmement allemand, etc.

M. Guillaume dit qu'en matière militaire il existe un unilatéralisme américain alors que dans les autres domaines, les USA s'acheminent vers le multilatéralisme, qu'il existe en Europe ce paradoxe que nous ne voulons pas dépendre de l'Otan en tout mais qu'en même temps nous ne sommes pas capables d'agir ensemble, et en particulier en matière d'armement, que les petits États qui participent peu à la défense ont un grand pouvoir et que celui-ci n'est pas démocratique.

Il se demande ce qui se passerait en cas de «vraie» guerre... M. Petiot répond que les Européens ne veulent pas de défense européenne, ils veulent l'OTAN, surtout ceux de l'Est : ils ont simplement «changé de maître»...

M. Curien lit un extrait d'un courrier de M. Dulles à l'ambassadeur Alphan, relatif à la CED, dans lequel il est indiqué que la défense européenne se fera par antiaméricanisme.

M. Geindre indique que l'OTAN a fourni du travail à Pompey, une commande importante d'obus de 155 pour laquelle a été construite l'usine métallurgique de Caen.



## Notes

- [1] Voir : Lellouche (Pierre), *L'allié indocile. La France et l'Otan, de la Guerre froide à l'Afghanistan*, éditions du Moment, Paris, 2009.
- [2] Sur 1,6 million de GI's présents en Allemagne au 8 mai 1945, seuls restent 170.000 soldats.
- [3] Phrase lapidaire que l'on peut traduire ainsi : « Garder les Américains dedans [en Europe], les soviétiques dehors et les Allemands couchés ».
- [4] Lors de la signature de la Charte atlantique, il avait déclaré à propos d'une éventuelle admission de l'Allemagne : « Cette question ne peut pas se poser, non seulement dans l'immédiat, mais même ultérieurement. Il est impensable que l'Allemagne puisse y être admise comme une nation susceptible de se défendre ou d'aider à la défense des autres nations ».
- [5] Maréchal Juin (1953-1956), Général d'armée Jean-Etienne Valluy (1956-1960), Général d'armée aérienne Maurice Challe (1960-1961), Général Pierre-Elie Jacquot (1961-1963), Général Jean Crépin (1963-1966).
- [6] Voir : Ruiz-Palmer (Diego A.), « La coopération militaire entre la France et ses alliés, 1966-1991 : entre le poids de l'héritage et les défis de l'après-guerre froide », [www.andreversailleediteur.com](http://www.andreversailleediteur.com).
- [7] Créée en 1984, la FAR est un grand commandement autonome ne disposant pas d'armes nucléaires. Ses hypothèses d'engagement ne sont pas limitées au théâtre Centre Europe et sa mise sous commandement de la 1<sup>ère</sup> armée n'est pas systématique.
- [8] Le sommet de Berlin de 1996 avait entériné le concept d'identité européenne de défense au sein de l'OTAN.
- [9] Conférence de presse du 28 octobre 1966.
- [10] C'est le cas de la KFOR, au Kosovo, octobre 2001-septembre 2002 (Général Valentin), sept 2004-août 2005 (Général de Kermabon), septembre 2007-août 2008 (Général de Marnhac) et de l'ISAF, en Afghanistan, août 2004-février 2005 (Général Py).

- [11] *Défense et Sécurité nationale. Le livre blanc*, Odile Jacob/La Documentation française, Paris, 2008.
- [12] Roux (Général Jean-Philippe), *L'Europe de la Défense. Il était une fois ...*, L'Harmattan, 2005.
- [13] Le 14 décembre 1965, lors d'un entretien avec Michel Droit, entre les deux tours de l'élection présidentielle, le général de Gaulle prononce sa célébrissime petite phrase : «*Bien entendu, on peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant l'Europe ! L'Europe ! L'Europe !... mais cela n'aboutit à rien et cela ne signifie rien*».
- [14] Paris Match, 18 août 1956. Cette formule est percutante mais, qu'on sache, le Zambèze ne fut jamais une colonie française.
- [15] La superficie de la France terrestre ne s'élève pas à 550.000 kilomètres carrés mais à 675.000 kilomètres carrés, et à 1,12 millions si on y ajoute la Terre Adélie. De plus, ses 11 millions de kilomètres carrés de zone économique exclusive classent la France au second rang mondial des domaines maritimes, juste après les États-Unis. Voir à ce propos : *France-sur-Mer*, de Philippe Folliot et Xavier Louys, Le Rocher, 2010.
- [16] Charles de Gaulle, *Vers l'armée de métier*, 1934.